



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.27
7 avril 2025

Original: ANGLAIS

Onzième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes

Panama City, Panama
30 juin - 3 juillet 2025

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU STAC SUR LES SARGASSES
PROPOSITION DE PLAN DE TRAVAIL ET DE RESSOURCES POUR UN
FINANCEMENT DURABLE**

Cette réunion se déroule en mode hybride. Les délégués sont priés de consulter tous les documents de la réunion par voie électronique pour les télécharger si nécessaire.

**Ce document a été reproduit sans édition formelle

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU STAC SUR LES SARGASSES PROPOSITION DE PLAN DE TRAVAIL ET DE RESSOURCES POUR UN FINANCEMENT DURABLE

INTRODUCTION

1. Les tâches spécifiques du groupe de travail sur les sargasses recommandées par le STAC10, telles qu'exprimées dans l'annexe, paragraphe 4 du document "2024-2025 Tasks and Chairs of the SPAW ad hoc Working Groups", sont les suivantes :
 - Enquêter auprès des parties contractantes sur leurs besoins en matière de gestion des arrivées de sargasses et sur la manière dont ces événements peuvent affecter la mise en œuvre de leurs obligations au titre du protocole SPAW, de la Convention de Carthage et du protocole "Pollutions tellurique", le cas échéant.
 - Considérant les résultats de l'étude et des consultations menées, ainsi que les conseils d'experts supplémentaires le cas échéant, mettre à jour et prioriser le plan d'action du Groupe de travail sur les sargasses contenu dans UNEP(DEPI)/CAR WG.42/7, pour considération au SPAW STAC11 et à la COP 13.

Ce document répond également à la décision 9 de la COP17/IGM20, qui demande au Secrétariat de soumettre un projet de plan d'action élaboré en réponse à la recommandation VI du STAC10 de SPAW, sous réserve de l'approbation de la COP13 de SPAW, pour décision à la COP18 de la Convention de Carthage.

PROPOSITION DE PLAN DE TRAVAIL DU SPAW

2. Objectif général : Améliorer la coopération régionale et la capacité de gestion afin de gérer efficacement la prolifération et l'accumulation côtière de sargasses dans les écosystèmes marins et côtiers de la convention de Carthage.
3. Ce plan d'action est destiné à servir de cadre pouvant guider les activités liées aux sargasses au niveau national et régional pour les Parties Contractantes de la Convention de Carthage, en réponse à la décision 9 de la COP17/IGM20. Le groupe de travail sur les sargasses recommande sa présentation à la prochaine réunion du STAC et de la COP du protocole SPAW, ainsi qu'à l'IGM de la convention de Carthage.
4. Le plan d'action est principalement basé sur les résultats de l'étude (UNEP(DEPI)/CARWG.45/INF 26 Needs of Contracting Parties for Sargassum Inundation Management Study Report), avec des contributions du groupe de travail sur les sargasses et le mandat du STAC SPAW, avec la participation des membres du groupe de travail LBS à composition non limitée (Liste des experts qui ont participé au développement du plan d'action UNEP(DEPI)/CARWG.45/INF 25 Rapport du groupe de travail sur les sargasses).

<u>Composant</u>	<u>Objectifs</u>	<u>Lignes d'action</u>	<u>Priorité</u> (élevé, moyen, faible)	<u>Sorties</u>	<u>Niveau d'action</u>
Gouvernance	Objectif 1.1 Renforcer la coopération entre les protocoles SPAW et LBS et les agences régionales, en coordonnant la mise en œuvre des plans et initiatives régionaux pertinents pour lutter contre les afflux majeurs de sargasses.	1.1.1 Coordonner les efforts dans la région pour gérer les sargasses. Protocoles d'accord/déclarations de coopération entre le Secrétariat de la Convention de Carthagène, le CAR-SPAW, les CARs du protocole LBS et les agences régionales clés.	MOYEN	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les mécanismes de coordination existants pour les sargasses. • Renforcement ou création de mécanismes de coordination régionale pour les sargasses. • Proposition de résolution sur la prolifération et l'accumulation côtière des sargasses par l'intermédiaire de l'UNEA. • Participation à d'autres conventions internationales (Convention interaméricaine sur les Tortues de mer, atelier de l'AEC, CRFM, OECO, PNUE). 	Les CARs et le Secrétariat
		1.1.2 Mettre en œuvre des plans de travail intégrés et coordonnés entre le SPAW et LBS, ainsi que des stratégies, des plans, des politiques ou d'autres instruments qui traitent des sargasses au niveau régional.	ELEVE		Les CARs et le Secrétariat
		1.1.3 Élaborer des protocoles et des lignes directrices cohérents au niveau régional pour la gestion de la biomasse des sargasses afin de protéger la biodiversité et la santé humaine.	MOYEN		Les CARs et le Secrétariat
	Objectif 1.2 : Faciliter la coordination entre les organisations gouvernementales aux niveaux national et infranational et renforcer les liens avec le secteur privé pour développer/mettre en œuvre des plans de gestion et d'action visant à atténuer les impacts sur les écosystèmes côtiers, la biodiversité et les communautés côtières.	1.2.1 Faciliter la collaboration entre les institutions gouvernementales nationales et infranationales et le secteur privé.	ELEVE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre croissant de pays bénéficiant d'initiatives de réduction d'afflux massifs de sargasses. • Mise en place de mécanismes de coordination et de collaboration entre les institutions gouvernementales nationales et infranationales et le secteur privé. • Mise en place de partenariats public-privé pour la mise en œuvre des plans nationaux. 	Les CARs et le Secrétariat
		1.2.2 Renforcer les capacités des secteurs public et privé à atténuer l'impact des afflux majeurs de sargasses sur les écosystèmes côtiers, la biodiversité et les communautés côtières.	MOYEN		CARs et Secrétariat, Parties contractantes
		1.2.3 Soutenir l'élaboration et/ou la mise à jour et la mise en œuvre du plan de gestion national.	ELEVE		Les CARs et le Secrétariat
Recherche	Objectif 2.1 Faciliter/soutenir la recherche scientifique pour combler les	2.1.1 Évaluer et surveiller les impacts des différentes actions de gestion des sargasses (par exemple, nettoyage des plages, utilisation de barrières dans l'eau,	ELEVE	<ul style="list-style-type: none"> • Les évaluations et le suivi sont effectués sur la base d'interactions 	CAR-SPAW

<u>Composant</u>	<u>Objectifs</u>	<u>Lignes d'action</u>	<u>Priorité</u> (élevé, moyen, faible)	<u>Sorties</u>	<u>Niveau d'action</u>
	lacunes de connaissances sur les afflux majeurs de sargasses qui contribuera à améliorer la gestion des impacts des afflux majeurs de sargasses.	collecte dans l'eau, le fait de couler les sargasses, stockage, élimination, utilisation de produits à base de sargasses, élimination des sous-produits) sur la biodiversité. Documenter les bonnes pratiques et les alternatives durables pour faire face aux afflux majeurs de sargasses.		<p>avec les centres d'information existants (par exemple, le Sargassum Information Hub de l'IOCaribe et GEO Blue Planet).</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Développement d'un outil de surveillance. ● Documents de recherche qui apportent des réponses aux lacunes en matière de connaissances nécessaires pour améliorer la gestion des sargasses dans la Grande Caraïbe, publiés dans des ouvrages évalués par des pairs et dont les messages clés sont largement diffusés auprès des parties prenantes régionales. ● Protocole standardisé pour l'évaluation et le suivi des impacts des arrivées de sargasses sur la biodiversité (par exemple CERMES), et développement d'un format pour la collecte de données. ● Mise à jour du Livre Blanc sur les Sargasses "Présence de sargasses dans les Caraïbes : défis, opportunités et situation régionale ", révision et validation par la communauté scientifique. ● Rapport/site web en langage clair résumant les connaissances actuelles sur la contamination par les métaux lourds et les métalloïdes associée aux sargasses, à l'intention des décideurs. ● Rapport/site web en langage clair 	
		2.1.2 Évaluer et surveiller les impacts des afflux de sargasses sur la biodiversité (y compris les espèces figurant dans les annexes du protocole SPAW), les écosystèmes et les communautés locales, ainsi que sur la qualité de l'environnement (par exemple, les métaux lourds, les pesticides adsorbés, les microplastiques associés et les espèces exotiques, les gaz toxiques, les lixiviats), en utilisant et en développant des protocoles standardisés.	ELEVE		CARs LBS et SPAW
		2.1.3 Améliorer l'accès à l'information - améliorer les prévisions, les mouvements et la surveillance des afflux et des radeaux de sargasses à une échelle significative pour les gestionnaires (par exemple en modélisant les courants locaux et les régimes de vent et en les combinant avec les prévisions existantes concernant les sargasses en haute mer) afin d'améliorer la préparation en vue d'atténuer les dommages causés aux écosystèmes marins côtiers et à la biodiversité.	ELEVE		Parties contractantes (institutions nationales, par exemple CERMES)
		2.1.4 Soutenir la collaboration entre les laboratoires régionaux afin de renforcer les capacités d'analyse des métaux lourds et des métalloïdes.	MOYEN		CARs LBS
		2.1.5 Identifier et évaluer les facteurs locaux (par exemple les nutriments ou d'autres polluants) dans la zone de la Convention de Carthagène qui provoquent une prolifération accrue des sargasses et/ou une	MOYEN		CARs LSB et Secrétariat

<u>Composant</u>	<u>Objectifs</u>	<u>Lignes d'action</u>	<u>Priorité</u> (élevé, moyen, faible)	<u>Sorties</u>	<u>Niveau d'action</u>
		adsorption accrue des produits chimiques toxiques par les sargasses et/ou les déchets solides (par exemple les détritrus, les microplastiques) associés aux radeaux de sargasses ou transportés par ces derniers.		<p>résumant les connaissances actuelles sur les meilleures pratiques en matière de gestion des sargasses.</p> <ul style="list-style-type: none"> Des données et des indicateurs pratiques et concrets pour renforcer la gestion des sargasses. 	
<u>3. Gestion</u>	<u>Objectif 3.1</u> Promouvoir les meilleures pratiques de gestion et le renforcement des capacités sur la base de preuves scientifiques, d'une gestion adaptative et des connaissances locales	3.1.1 Impliquer les communautés locales et les utilisateurs des ressources (par exemple les pêcheurs) dans l'amélioration des opérations de gestion des sargasses (en associant la science et les connaissances locales).	MOYEN	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de lignes directrices, bonnes pratiques et enseignements tirés de l'expérience en ce qui concerne les lignes directrices relatives aux réponses à la gestion des sargasses. 	Parties contractantes
		3.1.2 Activités de renforcement des capacités aux niveaux régional et national pour atténuer et gérer les afflux de sargasses	MOYEN		Les CARs et le Secrétariat
<u>4. Communication et sensibilisation</u>	<u>Objectif 4.1</u> Accroître la prise de conscience, la connaissance et la compréhension du défi que représente les afflux majeurs de sargasses dans la Grande Caraïbe.	4.1.1 Développer des séminaires et des panels (virtuels ou en face à face)	MOYEN	<p>Identifier les principaux acteurs et partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Un site web régional (Sargassum Information Hub, projet SargCoop II, etc.) Partenariats avec les universités et organisations concernées (GEO Blue Planet, SFU, Texas A&M, UWI, etc.) Discussions en ligne actives et coordination entre experts au niveau régional 	Les CARs et le Secrétariat
<u>5. Ressources financières durables</u>	<u>Objectif 5.1</u> Améliorer l'accès des Parties Contractantes, des autres	5.1.1 Identification et accès aux ressources de financement à utiliser par les parties contractantes, les autres parties prenantes et le secrétariat des CCR.	ELEVE	<ul style="list-style-type: none"> Proposition d'activités prioritaires avec budget et calendrier intégrées 	Les CARs et le Secrétariat

<u>Composant</u>	<u>Objectifs</u>	<u>Lignes d'action</u>	<u>Priorité</u> (élevé, moyen, faible)	<u>Sorties</u>	<u>Niveau d'action</u>
	parties prenantes et du secrétariat de la Convention de Carthagène à des ressources financières durables pour la recherche et la gestion des sargasses.	5.1.2 Identifier les lacunes régionales en matière de financement de la gestion des sargasses	MOYEN	dans les plans de travail de SPAW. L'AFB et la Convention de Carthagène.	Les CARs et le Secrétariat

Définition des colonnes :

Composante : Piliers du plan d'action précédent et des questions abordées dans l'étude.

Objectifs : but à atteindre.

Lignes d'action : sous-objectif orienté vers l'action.

Priorité : Niveau de priorité accordé à chaque ligne d'action en fonction des résultats de l'enquête et des contributions des experts du groupe de travail SPAW/LBS sur les sargasses. Options possibles : élevée - moyenne - faible.

Résultats : liste des résultats souhaités.

Niveau d'action : Niveau de l'organisation impliquée dans la mise en œuvre ou la coordination des lignes d'action. Il peut s'agir du secrétariat de la convention de Carthagène, des CCR SPAW, des CCR AFB ou des parties contractantes (sans spécifier d'État).

Compléments au volet financement durable

4. Objectifs :

- Identifier des sources de financement durables pour la gestion des sargasses
- Explorer les possibilités de financement pour les parties contractantes afin d'améliorer la recherche et les réponses sur le terrain.

5. Les possibilités de financement et les ressources potentielles pourraient inclure

- SARGCOOP II (Projet Interreg de l'Union européenne)
- Fonds vert pour le climat
- INTERREG : programme de l'UE visant à maximiser le rendement des investissements du Fonds européen de développement régional ; cofinance jusqu'à 85 % des activités des projets de coopération interrégionale ; soutient la recherche et l'innovation, la compétitivité des PME, l'économie à faibles émissions de carbone et l'efficacité en matière d'environnement et de ressources.
- BPI-France : agence française pour l'innovation ; soutient les micro-entreprises et les PME.
- Projet Expertise France de l'Agence française de développement (AFD).
- Horizon Europe (projets de l'Union européenne).
- Programme de petites subventions du Fonds pour l'environnement mondial.
- Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
- Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres Stratégie 2017-2021
- Accords de financement bilatéraux

Compte tenu des différents statuts des parties contractantes (SIDS, européens, indépendants, territoires, etc.), chaque option ne couvre pas toutes les parties contractantes.